

Créer son espace électeur : Tutoriel 2022-2023

Les élections professionnelles sont du jeudi 01 décembre 2022 au jeudi 08 décembre 2022, cependant on peut dès à présent créer son espace électeur. Pour ce faire, rien de plus simple que suivre ce tutoriel qui est fait pour vous !

Etape 1 : Accéder au portail Election

Dans un premier temps, avant de vous rendre sur le portail électeur par un le biais d'un moteur de recherche, il faut commencer par ouvrir son espace avec le courriel envoyé à cet usage sur votre adresse électronique professionnelle.

Vous devez avoir un courriel sur votre boîte électronique professionnelle dont le nom du correspondant est : « Election Professionnelle 2022 ». Le sujet de ce courriel est : « Ouverture du portail élections professionnelles ». Vous devez avoir reçu ce courriel le 13/10/2022, si cela n'est pas le cas, regardez dans les dates proches de celle-ci.

Sur ce courriel vous trouverez un lien vous permettant de faire votre première connexion sur le portail élection.



Cliquez dessus

Etape 2 : Créer son mot de passe

Maintenant que vous avez suivi l'étape 1, vous devriez vous retrouver sur le site dédié au portail des élections professionnelles.



Elections professionnelles 2022

Une capture d'écran de la page « Elections Professionnelles 2022 ». Le titre de la page est « Elections Professionnelles 2022 ». À droite, il y a un pictogramme de maison et le lien « AIDE/FAQ ». Le contenu principal est intitulé « Initialisation du mot de passe Elections ». Il indique que le mot de passe doit exclusivement comprendre :

- entre 12 caractères et 256 caractères
- au moins une lettre en minuscule non-accentuée
- au moins une lettre en majuscule non-accentuée
- au moins un chiffre
- au moins un caractère spécial

Une note en bas à gauche indique « * : champ obligatoire ». À droite, une boîte de dialogue bleue contient les instructions : « Pour accéder au portail Elections, veuillez saisir votre mot de passe Elections et le confirmer ; puis recopiez le CAPTCHA visible sur cet écran. »

Vous pouvez dès lors créer votre mot de passe en respectant les contraintes demandées.

Initialisation du mot de passe Élections

Ce mot de passe doit exclusivement comprendre :

- entre 12 caractères et 256 caractères
- au moins une lettre en minuscule non-accentuée
- au moins une lettre en majuscule non-accentuée
- au moins un chiffre
- au moins un caractère spécial

* : champ obligatoire



 Mot de passe Élections * 

 Confirmation du mot de passe Élections * 

Si vous le souhaitez, il vous est déjà proposé un mot de passe. Cependant, celui-ci sera difficile à retenir, il est préférable d'en créer un qui respecte les contraintes demandées et qui vous est propre.

Une fois fait, il vous sera demandé de confirmer ce mot créé.

N.B. Vous remarquerez qu'il vous est possible de voir votre écrit en cliquant sur l'œil.

Vous pouvez maintenant cliquer sur le bouton « connexion » pour finaliser cette étape.



CONNEXION

Étape 3 : Renforcer son inscription avec une question de notre choix

Vous avez presque finalisé votre première inscription, il ne vous reste plus qu'à choisir une question de votre choix et d'en définir la réponse.

Elections Professionnelles 2022  AIDE/FAQ 

Afin d'activer votre compte, veuillez sélectionner une question défi, saisir votre réponse secrète et la confirmer.

Choix de la Question défi ▼

Répondre à la Question défi choisie * 

Ressaisir la réponse à la Question défi * 

ACTIVER SON COMPTE

ACCÈS SANS ACTIVATION

Selon votre souhait :

- vous pouvez directement accéder au portail Élections sans activer votre compte. Pour ce faire, il n'est pas utile de renseigner votre phrase défi et votre réponse secrète. Cliquez sur **ACCÈS SANS ACTIVATION** (cet accès sans activation de compte n'enregistre pas le mot de passe Élections que vous avez renseigné sur l'écran précédent). De ce fait, lors d'une prochaine connexion, vous serez de nouveau invité(e) à créer votre mot de passe Élections ;
- vous pouvez d'ores et déjà activer votre compte en renseignant votre question défi, votre réponse secrète et cliquer sur **ACTIVER SON COMPTE**. Ainsi vous bénéficierez de l'enregistrement définitif de votre mot de passe Élections créé sur l'écran précédent.

La question défi et la réponse secrète enregistrées pourront vous servir dans le cadre d'une procédure de réassort de votre code de vote.

Comme pour le mot de passe, il vous faudra confirmer la réponse que vous avez choisi.

N.B. Pensez à marquer quelque part votre question choisie et sa réponse afin de vous en rappeler si besoin.

Vous pouvez maintenant finaliser votre première inscription en cliquant sur « activer son compte ».



Etape 4 : Naviguer sur son espace

Maintenant que vous êtes connecté, vous pouvez si vous le souhaitez vous informer davantage en vous rendant sur la « foire aux questions » mais également en cliquant sur les tutoriels mis à votre disposition.

Mes informations pratiques

- > Edito
- > Aide en ligne - Foire aux questions
- > Formulaire de demande d'assistance
- > Accéder au tutoriel en ligne "Parcours électeur"
- > Accéder au tutoriel en ligne "Parcours de vote"
- > Accéder au tutoriel en ligne "Réassorts"

Mes scrutins

- > Consulter les listes électorales de mes scrutins
- > Consulter mes scrutins (ceux pour lesquels je suis électeur) et leurs listes de candidats
- > Formuler une réclamation

Pour voter, il faudra attendre les dates des élections (du jeudi 01 décembre au jeudi 08 décembre 2022).

Etape 5 : Revenir sur son espace électeur

Pour revenir sur le portail élections vous pouvez vous y rendre par le biais des adresses URL proposées ci-dessous :

<https://www.education.gouv.fr/elections-professionnelles-2022-3248>

Ou

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/identification-portail-electeur>

Il vous sera demandé votre identifiant, celui-ci est l'adresse mail professionnelle sur laquelle vous avez reçu votre courriel initial.